Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260126-2026_01_07-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Saint Jean Sur Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAUVEL Marc, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2026.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LEBRETON David, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, M. BOURGES Benoît, Mme CRESPEL Annick, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, Mme TRAVERS Patricia.

Excusé : M. MESTRARD Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : Mme LERAY Stéphanie

2026-01-07 – Salle de sieste au Centre de Loisirs : Avenant N°1 au contrat de maintenance de système de chauffage et ventilation

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement l'entreprise M.S. FROID/PAC (Génie climatique) assure la maintenance des systèmes de chauffage et ventilation au restaurant scolaire, école et Centre de Loisirs.

Lors de la création de la salle de sieste la CTA (Centrale de Traitement d'Air) n'a pas été rajoutée dans le contrat de maintenance. C'est pourquoi il est nécessaire de rédiger un avenant afin de l'inclure dans le contrat de maintenance des appareils.

Avenant N°1 :

➔ Montant annuel H.T. de l'avenant N° 1 (CTA + filtres): **195,00 €**

Contrat initial :

➔ Montant annuel H.T. : **880,00 €**

Nouveau montant annuel total du contrat de maintenance :

➔ ***1075,00 € H.T. soit 1 290,00 € T.T.C.***

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant N°1 de M.S.FROID/PAC d'un montant de 195.00 € H.T.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/01/2026

Le Maire
Marc FAUVEL

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
Mme LERAY Stéphanie